



## NON au démantèlement du DE AS !

*Le gouvernement vient d'officialiser le lancement de la campagne d'une formation, au rabais, de 70 h pour les ASH exerçant en EHPAD, en SAAD et en établissements de santé pour l'accès à la formation « Participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée ».*

La formation d'une durée totale de 70 h est composée de quatre modules qui peuvent être suivis de manière continue ou discontinue sur une période maximum de deux mois : Module 1 : Prendre soin de la personne âgée (17 h), Module 2 : Répondre aux besoins de la personne âgée (18 h), Module 3 : Protéger la personne âgée (7h), Module 4 : Aider à la réalisation des soins (21 h) Une journée de formation de 7 h programmée à distance de la fin de la formation permet de réaliser un bilan des acquis de la formation.

Cette formation vient empiéter sur une partie du référentiel du DE d'aide-soignant et plus précisément sur son bloc N°1 **Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale** qui comprend 140 h de formation.

Le ministère des Solidarités et de la Santé met en avant le fait que des places seront réservées aux ASH qui feront cette formation pour entrer en IFAS pour préparer le diplôme d'Etat des AS (10 %). **C'est une vaste fumisterie.** Le frein pour des salarié.e.s ou des agent.e.s en poste pour pouvoir entrer en formation ne se situe pas sur la capacité de la personne à être admise ou pas, **mais sur la possibilité d'obtenir le financement pour que son salaire soit maintenu pendant la formation !!!**

Pire, le gouvernement nous affirme que le financement de cette formation de 70 h doit être pris sur le budget formation des établissements. Cela diminuera d'autant la possibilité pour ces établissements de former des agent.e.s et des salarié.e.s sur leur propre budget pour les envoyer par exemple sur une formation d'AS !!!

Cette proposition est censée permettre de palier le manque criant d'aides soignant.e.s dans nos structures, en légalisant tranquillement des glissements de tâches qui existent dans de nombreux établissements entre ASH et AS. Tout cela bien évidemment **sans aucune revalorisation salariale** pour les ASH qui souhaiteraient se diriger vers cette formation. **C'EST UNE HONTE.**

Que dire des AS en poste qui voient leur diplôme d'Etat démantelé? Elles qui ont fait l'effort de réaliser la totalité de la formation pour

pouvoir exercer leur profession souvent avec passion, malgré les difficultés de plus en plus grandes liées au manque de moyens. **C'EST DU MÉPRIS !**

La Direction générale de l'Offre de Soins insiste sur le fait que cette formation est créée à titre transitoire en raison de la crise sanitaire jusqu'au 2 juillet 2021. **MENSONGE !** Cette formation était déjà discutée en 2019 au ministère lors de l'élaboration du rapport El Khomri sur « l'attractivité des métiers du grand âge ». De plus, elle est déjà réalisée sur des sites dits "pilotes"...

Comment imaginer dans ces conditions que cette formation mise en place à titre transitoire ne sera pas pérennisée ? Les Fédérations d'employeurs de notre secteur se sont d'ailleurs félicitées récemment, dans un courrier adressé à la Ministre du Travail, de la mise en place de cette formation de 70 h, en demandant qu'elle soit transformée en Bloc de compétence du DE AS. **Ils pourraient ainsi former les ASH à une partie du diplôme d'AS sans avoir à les rémunérer comme une AS...**

Cette formation de 70 h doit également se regarder dans le cadre plus général de la refonte des diplômes du secteur. Pour le DE d'ambulancier, la DGOS pousse pour que soit introduit un module lié « aux soins d'hygiène, de confort ». Pour la formation d'AES, c'est un bloc de compétence intitulé « Travail en équipe, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne » qu'ils veulent voir comme « équivalent » avec un bloc de compétence de la formation d'AS.

La stratégie du gouvernement se confirme : confier à d'autres professions des actes jusque là réservés aux AS et confier aux AS des actes jusque là réservés aux infirmiers en soins généraux (ISG). **Les glissements de tâches et les transferts d'actes sont en marche !**

Actuellement dans certains établissements, nous recensons près de 40 % d'AVS ou d'ASH qui sont en fonction d'AS sans qualification et sous payé. Le seul moyen de sortir de cette situation est d'augmenter les budgets de formation pour permettre à ces salarié.e.s de bénéficier d'une vraie formation qualifiante d'aide soignant.e.



**Nous invitons les syndicats CGT à informer massivement les salarié.e.s et agent.e.s qui pourraient être tenté.e.s par cette proposition des dérives qu'elle contient. Nous les invitons également à voter contre en CSE ou en CTE sur les plans de formation et de développement de compétences si des employeurs tentent de proposer cette formation de 70h. Nous invitons l'ensemble des salarié.e.s et agent.e.s concerné.e.s à se mettre EN GRÈVE LE 21 JANVIER 2021, à converger vers les lieux de rassemblement organisés par la CGT sur les territoires. Avec une motivation commune : Dire non à cette formation qui porte atteinte au DE AS et exiger l'augmentation des budgets formation avec des financements dédiés à la qualification pour permettre à tou.te.s les ASH qui le souhaitent de pouvoir obtenir les financements pour devenir aide soignant.e.**